

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 92 (1941)  
**Heft:** 6

**Nachruf:** Nos morts  
**Autor:** Spieler

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

l'homme se trouve dans l'impossibilité d'intervenir en faveur du succès. Tout ce qu'il peut faire, c'est observer la marche et les progrès du processus et s'appliquer à ne pas le contrarier.

*Sam. Aubert.*

## NOS MORTS.

### † Joseph Knüsel, ancien inspecteur cantonal des forêts de Lucerne.

Le dimanche 9 mars est décédé, à Eschenbach, quelques mois avant l'achèvement de sa 79<sup>me</sup> année, M. *Joseph Knüsel*, ancien inspecteur cantonal des forêts de Lucerne.

Né en 1862, M. Knüsel a été, dès sa plus tendre enfance, un ami passionné de la forêt. Après l'aboutissement de ses études préparatoires, il était entré en 1881 dans la section forestière de l'Ecole polytechnique fédérale, dont il obtint le diplôme en 1884. La période usuelle du stage forestier pratique qui suivit eut lieu à Morges et à Morat, sous la direction de praticiens qui comptaient alors parmi les plus capables de notre pays.

Ainsi bien préparé, Joseph Knüsel fut désigné, le 5 août 1885, comme le successeur de M. Fr. Merz, à la tête de l'arrondissement de l'Entlebuch, où l'attendaient de nombreuses tâches de diverse nature. Il s'agissait, en effet, de mettre à exécution l'application de la loi forestière cantonale de 1875 et de la loi fédérale sur les forêts de 1876. Plus tard, il exerça son activité dans les arrondissements de Lucerne, de Hochdorf et de Sursee. Durant toute cette période, une question le préoccupa tout particulièrement, dans la gérance des forêts communales et corporatives, soit la suppression de la coupe rase et son remplacement par les méthodes d'exploitation ayant pour but la régénération par voie naturelle. D'autre part, les exigences posées au



Joseph Knüsel, ancien inspecteur cantonal  
des forêts de Lucerne.

1862—1941.

personnel forestier subalterne n'ayant cessé d'aller en augmentant, il fallut veiller à la formation d'un noyau suffisant de gardes forestiers convenablement préparés. Le défunt enseigna dans de nombreux cours, montrant de réelles qualités dans cette préparation des membres du personnel forestier subalterne. A côté de cette activité, il a pris part à de nombreux cours et excursions forestiers pour agriculteurs. Plus de 1500 de ceux-ci ont bénéficié d'un tel enseignement, qui, il est certain, a fortement contribué à développer les connaissances sylvicoles dans le public.

Le 5 juillet 1919, Joseph Knüsel succède à M. *Otto Bühler* comme inspecteur forestier chef du canton de Lucerne. Une des questions qui, à la tête de ce poste, l'occupa le plus fut celle de l'augmentation de l'étendue des forêts domaniales. Vis-à-vis de ses inspecteurs forestiers d'arrondissement, il sut être un conseiller paternel, rempli des plus aimables attentions.

A côté de son travail de forestier, J. Knüsel sut ne pas rester inactif. Dans l'armée, il revêtit un grade d'officier d'artillerie. Les questions agricoles eurent toujours pour lui un intérêt particulier. C'est ainsi qu'il fonctionna comme membre, puis comme président de la commission de surveillance de l'école d'agriculture de Sursee. Il contribua ainsi au développement agricole de notre pays. Notons enfin que, durant plus de quarante ans, le défunt a fait partie des autorités synodales et scolaires de la commune de son domicile, Eschenbach.

Le 30 septembre 1935, J. Knüsel a donné sa démission d'inspecteur forestier cantonal. Durant 50 ans, il avait ainsi voué toute son activité au service de l'Etat. Puissent les chauds remerciements qui lui furent adressés et la reconnaissance de son canton pour le beau travail qu'il a fourni, être une consolation à ceux des siens qui pleurent son départ. Et tous ceux, parmi les forestiers qui l'ont connu de près, garderont de ce cher collègue le meilleur souvenir. *Spieler.*

(Tr.)

---

## COMMUNICATIONS

---

### Divers sur le Parc national suisse de l'Engadine.

La commission fédérale du Parc national suisse a publié récemment son rapport annuel pour 1939. Il est complété par un exposé de son secrétaire, M. *G.-N. Zimmerli*, sur les vingt-cinq premières années d'existence de ce parc, au développement duquel le peuple suisse a témoigné d'emblée un vif intérêt. Nous en recommandons la lecture à ceux qui désirent se remémorer son histoire et étudier son état actuel.

Rappelons que, parti d'un modeste commencement ( $28 \text{ km}^2$  d'étendue), il recouvre aujourd'hui une superficie totale de 160 km carrés, répartis sur le territoire de quatre communes. La Confédération a collaboré largement aux dépenses nécessitées par sa création et son